

Etat d'avancée du Programme de Développement Rural Auvergne 2014-2020 au 31 décembre 2020

Synthèse du Rapport annuel de mise en œuvre 2021

1. Avancement de la programmation

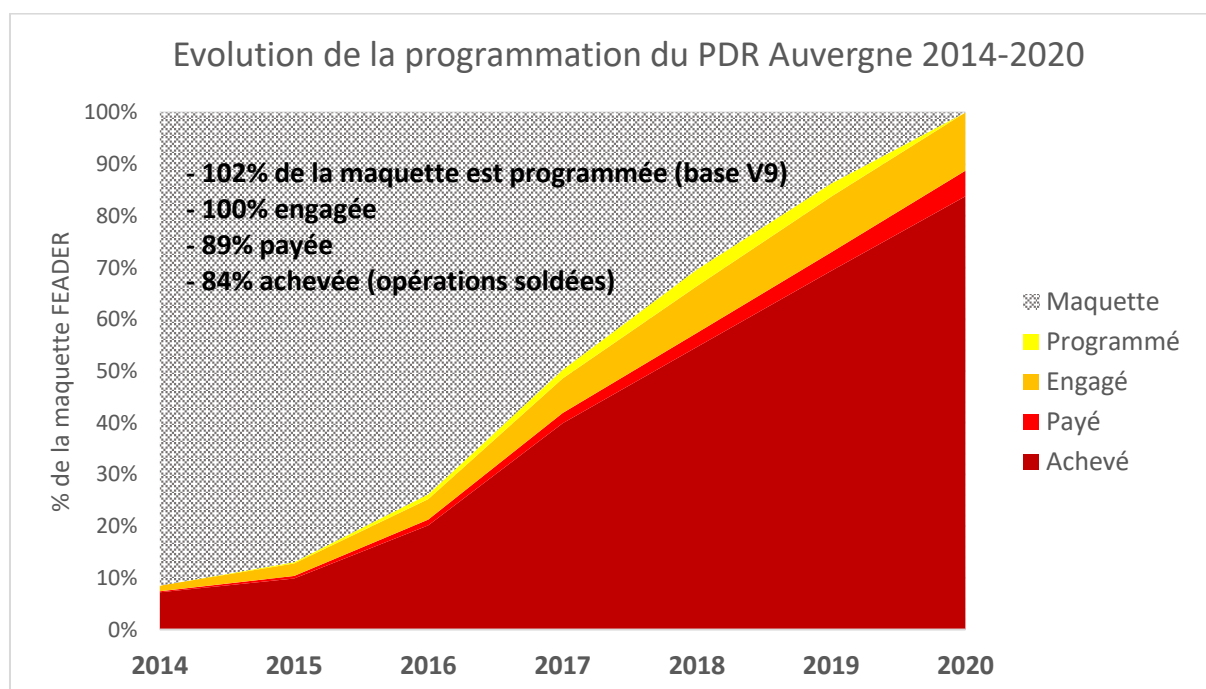
Le Programme de Développement Rural (PDR) constitue le cadre de mobilisation du **FEADER** (Fonds Européens Agricole pour le Développement Rural) pour la période 2014-2020. Le PDR Auvergne a été adopté le 28 juillet 2015 ; fin 2020, il avait été révisé 9 fois, dont 1 sur l'année. La programmation a suivi son cours malgré le contexte sanitaire de la COVID 19.

Les mesures ouvertes dans le PDR Auvergne s'inscrivent dans les **6 priorités de la Commission Européenne** :

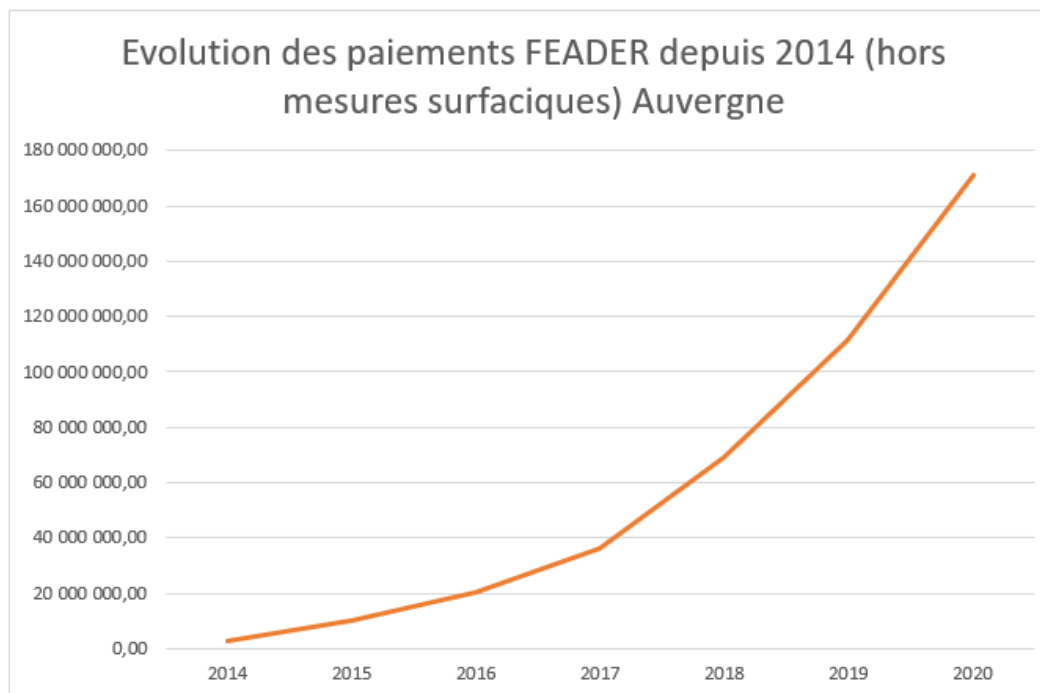
- Encourager le transfert de connaissance et l'innovation
- Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et renforcer la viabilité des EA
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture
- Promouvoir l'utilisation des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique dans les secteurs agricoles et alimentaires et de la sylviculture
- Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Le PDR Auvergne est doté de **1 286 053 014€ de FEADER**, soit un soutien public total escompté de 1,7 Md€ sur la période 2014-2020. Le taux de cofinancement du FEADER en Auvergne est de 63 %, excepté sur les mesures visant l'installation (80%), les aides surfaciques (75%) et LEADER (80%).

Avancement par rapport aux années précédentes



Dans la poursuite des années précédentes, l'année 2020 fut une année **avec une très forte activité de paiement et d'engagement**, dépassant les données des années précédentes. Il s'agissait de finaliser et de rattraper certains retards pris sur les années précédentes grâce à la livraison complète des **outils de gestion combinant généralement l'outil Osiris et un outil régional complémentaire** ; il s'agissait également de suivre le rythme de programmation de nouveaux projets. Ainsi, L'année 2020 montre la capacité à instruire aussi bien les demandes de subvention que les demandes **de paiements**, permis grâce au développement des outils de gestion complets : les paiements FEADER ont augmentés de 47% par rapport à ceux de l'année 2019 **sur les mesures non surfaciques**, correspondants à 4% de projets en plus.



Au final, **depuis début 2015, 43 types d'opération ont été lancés** par appels à projets, appels à candidatures ou appel d'offres (hors mesures surfaciques). Ils correspondent à **100% du budget FEADER**.

420 comités de sélection ou comités de programmation Leader, organisés par types d'opération ou groupes de types d'opération, se sont tenus depuis le début de la programmation et ont donné lieu, hors mesures surfaciques, à la programmation de plus de 9 996 projets, auxquels s'ajoutent les 865 projets de la transition 2014 et les aides surfaciques.

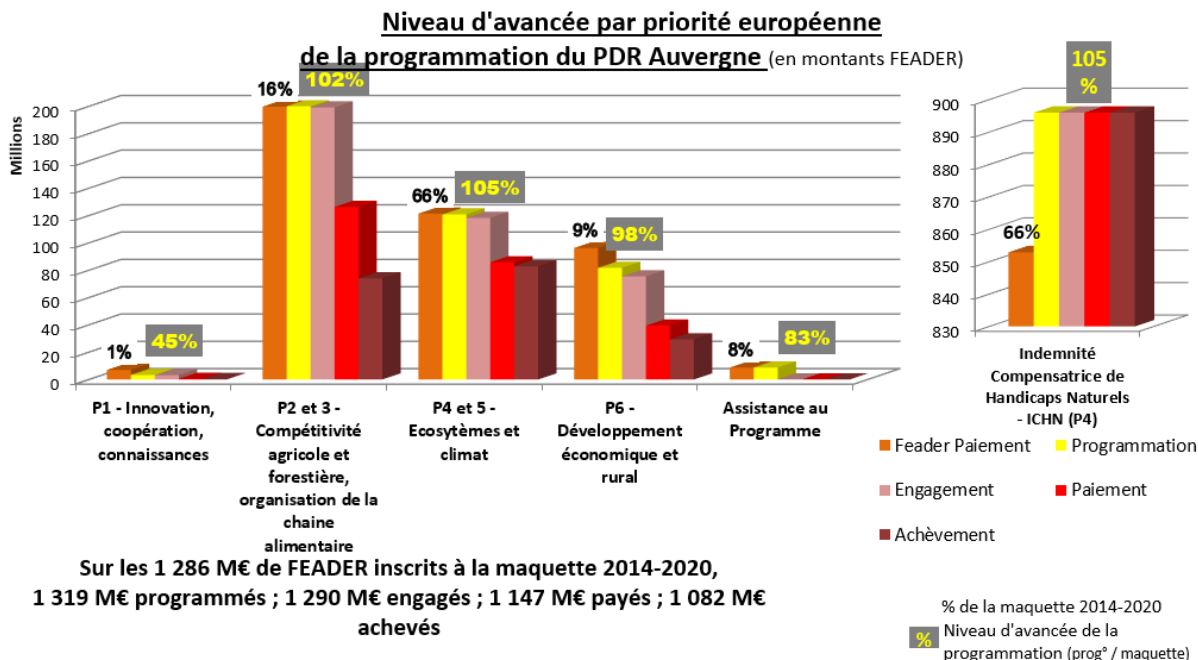
Marqueurs d'avancée de la programmation

Ainsi, au 31 décembre 2020, les marqueurs d'avancée de la programmation se situent aux niveaux suivants :

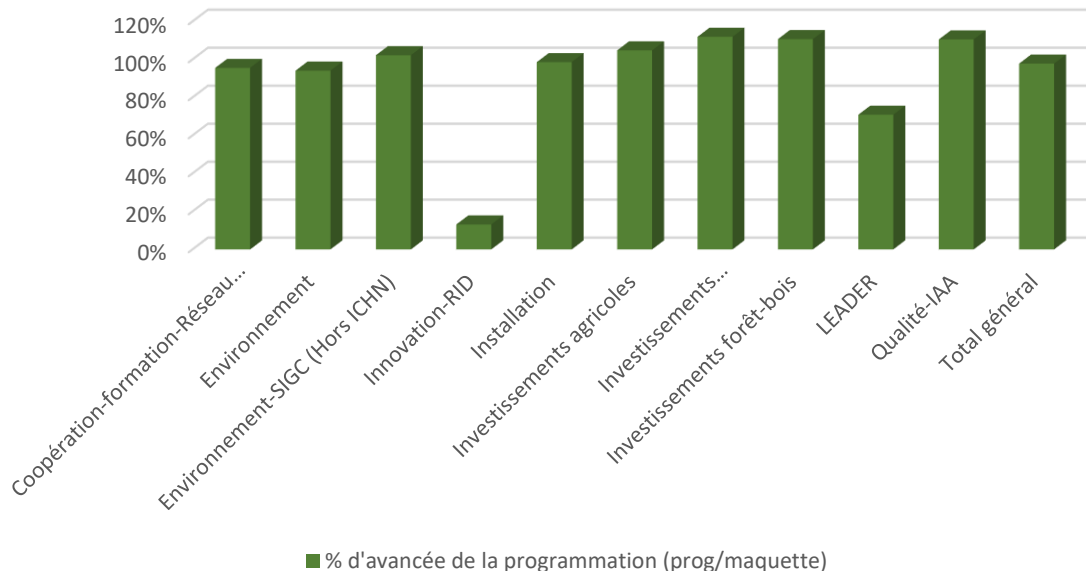
- **10299 % du budget européen alloué au PDR a été programmé** (projets officiellement retenu), soit un bond de 13 points en termes de programmation
- **10093 % a été engagé** (projets dont l'engagement juridique attributif de l'aide a été signé), soit une hausse de 9 points par rapport à fin 2019.
- **8953% a été payé, soit une hausse de 18 points par rapport à fin 2019.**
- **8430 % est considéré comme achevé** (projets finalisés par le bénéficiaire et entièrement payés).

Le taux d'engagement sur programmation est de 93% et le taux de paiement sur engagement est de 56%.

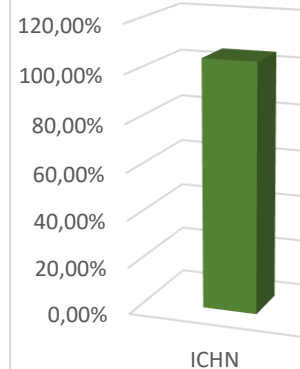
L'avancement de la mise en œuvre du PDR se résume également dans les graphiques suivants, par priorité européenne d'une part, et par grands domaines d'intervention d'autre part :



Niveau d'avancée par thématique de la programmation du PDR Auvergne (Montants FEADER)



ICHN



ICHN (Indemnités à l'agriculture de montagne) - MAEC (Mesures agro-environnementales) - SAB (Soutien à l'agriculture biologique)

- 73% de la maquette
Priorité 4 - Ecosystèmes

Les campagnes 2015 à 2019 de l'ICHN sont désormais soldées. Les premiers paiements pour la campagne 2020 se sont déroulés selon le calendrier habituel, malgré un début de campagne affecté par la situation sanitaire (décalage d'un mois de la date limite de dépôt des dossiers). Des paiements d'avance ont eu lieu mi-octobre avec un paiement du solde au 1er décembre. Pour le PDR Auvergne, **la campagne 2020 a représenté 13 694 dossiers pour un montant FEADER de 134 060 254.26€.**

Au total, depuis le début de la programmation (bilan au 31/12/2020 des campagnes 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020), ce sont **896 M€** de FEADER et **1 195 M€** de dépense publique totale pour **96 976 contrats**.

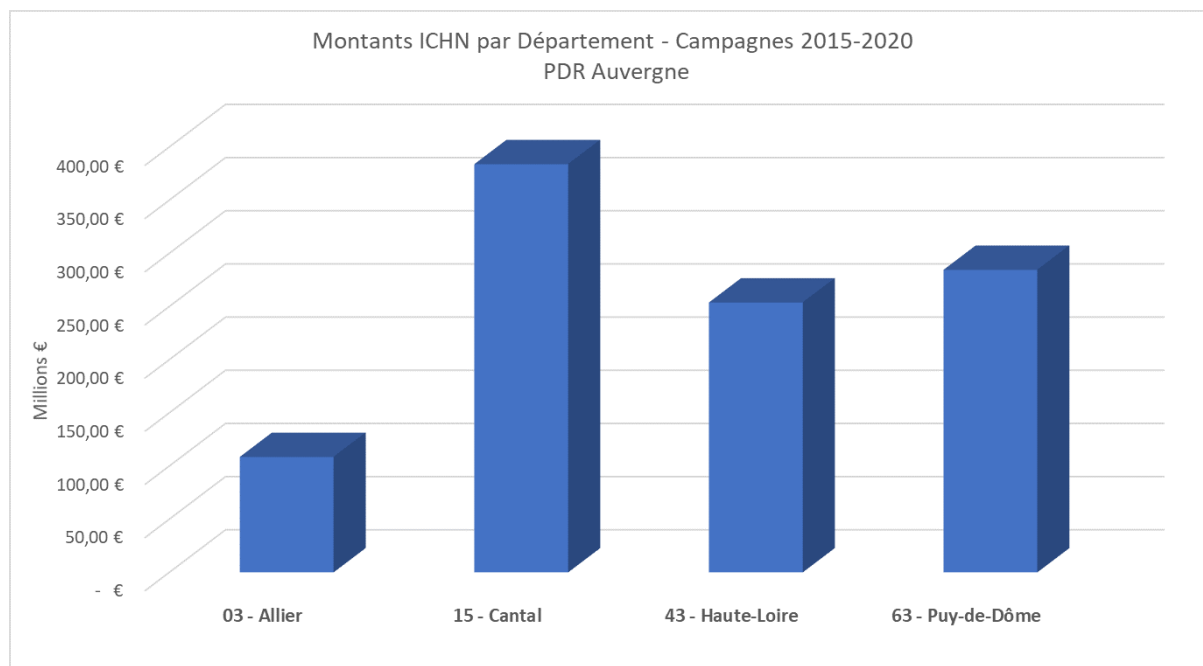
Les rattrapages des paiements se sont poursuivis en 2020 sur la mesure soutenant les conversions et le maintien dans le signe Agriculture Biologique (AB) avec l'instruction et les paiements relatifs aux campagnes 2016, 2017, 2018 et 2019.

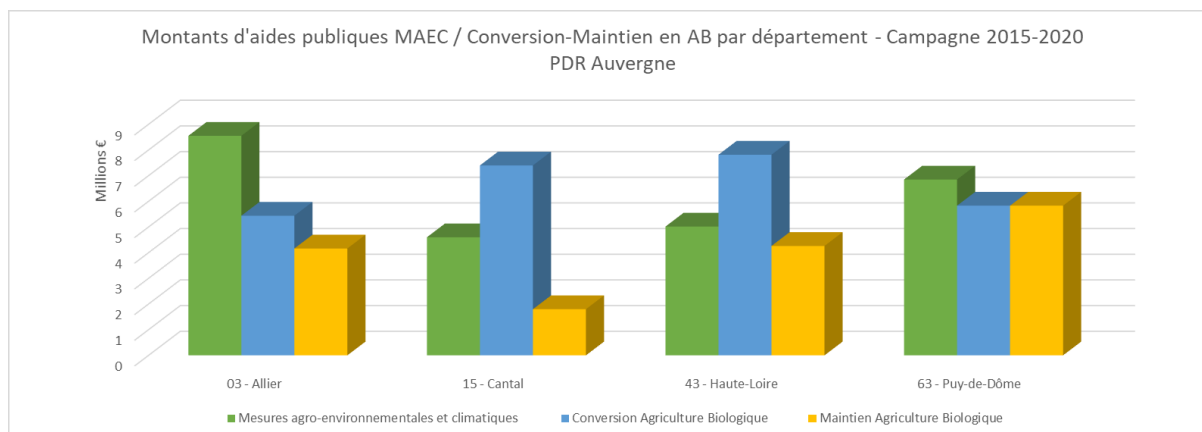
Ainsi, au cours de l'année civile 2020, **1 482 agriculteurs qui ont pu recevoir leur aide**, ce qui représente **889 conversions à l'AB (4-M€ de FEADER)** et **593 aides au maintien dans le signe (776k€ de FEADER)**.

Au total, depuis le début de la programmation (bilan au 31/12/2020 des campagnes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019), **1010 et 705 agriculteurs** ont été soutenus respectivement au titre de la conversion et du maintien dans le signe AB, représentant **26.1 M€** de FEADER et **39.9 M€** d'aide publique totale.

Concernant les mesures environnementales, après un début de programmation laborieux, l'année 2020 a permis de solder tout ou partie des dossiers des campagnes 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019. A la fin de l'année 2020, **9M€ de FEADER avait été ordonnancé**, représentant **2 950 dossiers**.

Au total, depuis le début de la programmation, ce sont 20 831 contrats qui ont été soutenus aidant plus de 1 900 agriculteurs.





Installation – Investissements agricoles – qualité IAA – Investissements forêt-bois

- 16% de la maquette
Priorités 2 & 3 - Compétitivité agricole et forestière, organisation de la chaîne alimentaire
Pour partie, Priorités 4 & 5 – Ecosystèmes et climat

Cette rubrique inclut les mesures de soutien à la compétitivité et à la modernisation des exploitations agricoles et forestières, ainsi que de soutien aux démarches de qualité et aux industries agroalimentaires. L'aide aux acteurs économiques a été la priorité du démarrage de la programmation pour la Région. Plus de 7759 projets ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 2239 installations agricoles
- ❖ 234 projets de soutien à la certification qualité
- ❖ 81 projets de promotion des productions agricoles et alimentaires sous signe de qualité
- ❖ 3102 projets de modernisation des exploitations agricoles filières animales et végétales
- ❖ 262 projets d'investissements liés aux changements de pratiques
- ❖ 1221 projets de soutien au développement des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)
- ❖ 95 projets d'aide à la diversité des productions agricoles
- ❖ 85 projets d'investissements des Industries Agroalimentaire (IAA)
- ❖ 228 projets de transformation et circuits courts à la ferme
- ❖ 212 projets de desserte forestière
- ❖ 14 projets de méthanisation agricole

Environnement

- 2% de la maquette
Priorités 4 et 5 – Ecosystèmes et climat

Sur les dispositifs de soutien à l'environnement, qui complètent les dispositifs surfaciques, 891 projets qui ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 508 projets d'animation environnementale dans les territoires à enjeux (Natura 2000 et PAEC)
- ❖ 54 contrats Natura 2000
- ❖ 171 projets de protection des troupeaux contre la prédation
- ❖ 112 projets pour l'irrigation
- ❖ 14 projets pour la méthanisation agricole
- ❖ 22 projets d'investissements collectifs d'hydraulique
- ❖ 10 projets pour l'élaboration/révision des DOCOB Natura 2000

Globalement la dynamique a été plus soutenue en fin de programmation pour la programmation de contrats Natura 2000 qui a doublé par rapport à 2019. La programmation sur le soutien à l'animation des documents d'objectifs Natura 2000 a elle aussi augmenté.

Formation – Conseil – Innovation – Coopération.

- 1% de la maquette
Priorité 1 - Innovation, coopération, connaissances

76 projets ont été programmés depuis 2014 dont :

- ❖ 4 projets d'actions de formation
- ❖ 12 projets de Partenariats Européen pour l'Innovation (PEI)
- ❖ 59 autres projets de coopération
- ❖ 1 projet Réseau Rural Régional (RRR)

L'intervention du PDR sur la priorité 1 a été recentrée à la suite de la fermeture entière de la mesure 2 et du type d'opération 16.6 lors de la révision stratégique du PDR V6 intervenue en novembre 2018. La mise en œuvre progresse avec la livraison de l'ensemble des outils de gestion qui permet l'accélération du rattrapage de ces dossiers.

LEADER et développement rural et services

- 8% de la maquette
Priorité 6 - Développement économique et rural

Le PDR vise le développement des territoires ruraux, en soutenant les stratégies locales de développement, les aménagements publics pouvant impacter positivement le tourisme régional, ainsi que les services de base à la population.

Depuis le début de la programmation, ce sont :

- ❖ 13 projets de soutien préparatoire soutenus
- ❖ ~~10964~~ projets d'animation des GAL
- ❖ 24 projets de coopération des GAL
- ❖ 1 611 projets issus des stratégies locales de développement qui ont été programmés par les GAL

Par ailleurs, de façon complémentaire à Leader, le PDR soutient des investissements pour le développement rural (services à la population, tourisme). A ce titre, ont été programmés :

- ❖ 186 projets d'hébergements et équipements touristiques en milieu rural
- ❖ 68 projets d'investissements à visée touristique (voies vertes, itinéraires de randonnée, excellence patrimoniale)
- ❖ 40 projets de services de base à la population
- ❖ 130 projets d'investissements pour les exploitations et entreprises de la filière bois

Sur l'année 2020, 15 comités de programmation se sont tenus dans les 13 GAL du PDR AUV. Les élections municipales ont modifié les compositions des GAL, et des comités de programmation à des fins d'installation des nouveaux membres ont également eu lieu.

2. Conditions de mise en œuvre

L'**organisation globale des services en Région** portant le rôle d'Autorité de gestion n'a pas été renouvelée au cours de l'année 2020. En revanche, elle a été consolidée grâce à la montée en compétence globale des équipes stabilisées.

Par ailleurs, l'**effort financier fourni depuis 2017** pour renforcer les équipes d'instruction en DDT afin de rattraper le retard de paiement a été poursuivi en 2020.

Enfin, l'**action de formation** sur le FEADER s'est poursuivie en 2020 malgré le contexte sanitaire inattendu qui a limité le nombre de formations en présentiel. Une alternative s'est alors mise en place via une plateforme en ligne.

Le **pilotage des programmes** assuré par le service FEADER comprend quatre volets :

- Le pilotage de la programmation des PDR (4 pilotes et 4 assistants répartis selon 4 groupes thématiques de mesures)
- Le pilotage des Audits et contrôles (3 pilotes, 1 assistant, 1 apprenti)
- Le pilotage des révisions de PDR, du suivi et de l'évaluation des PDR (1 pilote et 1 assistant)
- L'écriture du prochain programme (1 cheffe de projet)
- Le pilotage de l'instrumentation de l'instruction (1 pilote et 2 assistants)

Le service assure également les missions de communication sur les PDR, et d'instruction de certaines mesures transversales ou hors politique agricole et forestière.

Concernant le **pilotage de la programmation des PDR**, 6 comités de programmation ont été tenus en 2020 sur chacun des PDR et hors LEADER. **Le rythme de paiement s'est encore considérablement accru** et un suivi régulier via la diffusion d'un suivi mensuel a permis de mesurer cette progression avec l'ensemble des services instructeurs.

L'accent a été mis sur la sécurisation des procédures. Le cadre global de procédures transverses a été complété et un important travail a été mené de façon partagée pour la mise en place du contrôle interne dans chaque guichet unique service instructeur.

D'autre part, l'Autorité de Gestion a de nouveau été concernée par de nombreux audits externes (Cour des comptes de l'Union européenne, Cour des comptes française, Cour de certification des comptes de l'organisme payeur), générant un important travail de préparation, de documentation. Voir pour complément sur ce sujet le paragraphe ci-dessous intitulé « Les contrôles et audits ».

Outre les importants travaux liés aux deux révisions de PDR (une pour chaque PDR), le lancement de l'évaluation finale, l'accent a été mis sur le pilotage qualitatif du suivi avec la réalisation d'un **bilan mensuel** diffusé à l'ensemble de la communauté FEADER régionale sur l'avancée des engagements et des paiements, un **bilan régulier** et partage d'information sur l'atteinte des cibles du cadre de performance et l'**amélioration des compétences et des outils de valorisation des données**.

Le rythme d'instruction a été soutenu en 2020 avec un effort important de rattrapage ayant permis de combler le retard de paiement sur un grand nombre de dispositifs outillés. Dans ce contexte, le soutien apporté à la Région aux services déconcentrés de l'Etat délégués via la mise à disposition d'agents a été maintenu dans chaque DDT et à la DRAAF.

Enfin, concernant la mise en œuvre du programme LEADER, il a été décidé depuis 2017 de confier l'instruction des dossiers aux GAL afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets et les dynamiques de territoire. Ainsi, les GAL réceptionnent les projets, en font l'instruction qui est supervisée par la Région. Les GAL assurent ensuite la sélection et programmation des projets avant engagement par les services de la Région. L'année 2020 se caractérise par une stabilisation des effectifs. La mise en œuvre pour 2020 a été essentiellement marquée par la mise en paiement des dossiers engagés et l'achèvement du rattrapage des dossiers programmés :

· TO 19.1 - Soutien préparatoire : Les 13 dossiers, sélectionnés en 2015, ont été engagés et payés (274 000 € d'aide FEADER payée).

· TO 19.2 - Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement. Un total de 1534 dossiers ont été engagés, soit 36,04 M€ d'aide FEADER. L'engagement a ainsi progressé de plus de 45% et un total de 1127 dossiers ont été payés pour un montant de 21,8 M€ soit une progression impressionnante de près de 200%.

· TO 19.3 – Préparation et mise en œuvre des activités de coopération. En 2020, 19 dossiers ont été engagés soit 246 000€ et 14 ont été payés pour un montant de 123 380€. 5 GAL n'ont pas encore programmé de projet sur ce TO.

· TO 19.4 - Animation et frais de fonctionnement relatifs à la stratégie locale de développement : 11 dossiers supplémentaires ont été engagés pour 1,04 M€ FEADER, et comme pour 2019, 15 dossiers ont été payés mais en 2020 le montant s'élève à 1,5M€ FEADER.

3. Mise en œuvre des activités d'évaluation, de communication et du Réseau rural régional

En 2020, **Cap Rural** accueillait de **nouveaux membres dans son équipe** ce qui l'a orienté vers les priorités suivantes : **lancer des projets de territoires ambitieux en prenant en compte les défis à relever** (sociaux, environnementaux, économiques, numériques) et **réfléchir sur la co-construction de politiques publiques avec leurs partenaires** (associations, socio-professionnels, coopératives, collectifs divers et variés).

Les objectifs et priorités qui ont été inscrites dans ce contexte consistent à :

- **Accompagner les changements** : Impulser ou contribuer à des travaux, des réflexions qui visent à observer finement les évolutions à l'œuvre et à imaginer le rural du futur (et la place/forme du développement local), en permettant aux élus locaux, chargés de mission, « nouvelles figures » de l'ingénierie (entrepreneurs sociaux / de territoire, tiers lieux...) de

comprendre les transitions en cours, d'en être acteurs et d'agir en faveur d'alliances rural-rural et rural-urbain pour activer les transitions

- **Promouvoir le développement local** comme un outil pour répondre aux grands enjeux d'actualité (changement climatique, migration, emploi, alimentation, énergie, numérique, etc.) ; Soutenir les acteurs des territoires ruraux pour co-construire des outils/méthodes pertinents pour concevoir et conduire des projets prenant en considération les enjeux des transitions ; Agir en faveur du décloisonnement de l'action, de l'inclusion, du faire ensemble. Accompagner la complexité. Travailler auprès des « nouvelles figures » ; Lors de la prise de fonction des nouveaux élus, faciliter les relations élus-agents et mobiliser/sensibiliser les nouveaux élus intercommunaux sur le développement local, au plus près de leurs préoccupations.

- **Pour les professionnels du développement local** : Renforcer la reconnaissance de leurs métiers, les aider à raisonner leur rôle dans les nouvelles dynamiques d'acteurs ; Proposer des méthodes d'action en accord avec leur manque de temps et leur surcharge de travail pour qu'ils aient envie et puissent faire du développement local ; Les faire monter en connaissances et en compétences pour améliorer le dialogue local/territorial, notamment entre citoyens/habitants, acteurs économiques et acteurs publics (dans le sens également de « faire ensemble »), accompagner le changement de pratiques dans les territoires ruraux, expérimenter de nouvelles manières de faire, de nouvelles solutions dans les territoires.

- **Concernant les programmes européens** : Être réactif pour décrypter la place du développement rural dans la nouvelle programmation européenne en cours de définition afin d'informer / de former rapidement les publics ciblés et préparer/anticiper la prochaine programmation, contribuer aux réflexions.

De plus, la crise sanitaire déclenchée par la COVID 19 a bouleversé cette année 2020 et a eu des incidences, positives ou négatives, sur les territoires, le développement local et Cap Rural. De nombreux questionnements sur des problématiques transversales sont listées et portent sur l'attractivité des territoires ruraux, devenus à la mode avec la crise, sur la santé dans les milieux ruraux, la précarité-pauvreté, l'accès au numérique, la place de l'environnement, le développement local et la légitimité des acteurs ou encore le plan de relance qui arrive et qui va devoir trancher sur la nature des projets aidés.

L'équipe Cap Rural a été totalement mobilisée tout au long de l'année. Le choix a été de miser sur la disponibilité de leurs publics et sur leurs besoins de soutien, de contact et d'échange d'expérience. Les actions proposées ont pu l'être car l'équipe de Cap Rural a l'habitude de travailler ensemble à distance.

4 grands axes sont alors abordés concernant la mise en œuvre du plan d'action	
Information des acteurs du monde rural en région sur la politique de développement rural et possibilités de financement	Participation aux comités de pilotages Groupes de travail Séminaires Accompagnement de l'autorité de gestion Veilles sur les financements Communication sur site : www.caprural.org
Organiser des échanges entre les acteurs du développement rural pour favoriser leur décroisement et leur participation à la politique du développement rural	Exemple d'évènements : - Restitution de l'enquête décennale auprès des professionnels du développement local rural en AURA - 7e journée régionale de l'ingénierie territoriale - Formations (750 participants)
Identifier et analyser les pratiques pour améliorer la qualité des projets soutenus par le FEADER et impulser l'innovation	Groupe de travail pour différentes thématiques : - Valoriser le bois local - L'ingénierie financière des projets - Étude-action sur les relations entre les entrepreneurs collectifs et les collectivités territoriales en rural. Du côté de l'innovation : - Numérique : Finalisation avec le 8 Fablab du projet expérimental 3D-3TERRES - En agriculture : Valorisation des recherches PEI PSDR4 - INVENTER en Auvergne, BRRISE en Rhône-Alpes
Soutien spécifique aux GAL Leader	Soutien par : - Des formations - Une mise en réseau des GAL ainsi que la mise en place d'actions de coopération interterritoriale et transnationales (Organisation avec le RRR PACA d'un événement en ligne par exemple)

Le plan de communication a été, dans la continuité du précédent, géré en inter-fonds et articulé par les deux ex-Régions. Il s'est articulé autour des actions suivantes :

- La valorisation de la mise en œuvre des programmes à partir du portail « **L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes** » <https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu/>
- La création d'une rubrique et de 3 nouvelles pages pour la programmation 2021 – 2027 et les financements européens
- La refonte de la page web « **Je dépose ma demande de paiement** » dans le menu « **J'ai un Projet** »
- La **publication d'un guide de projets 2014 – 2020** a été publié en Juillet 2020 (version papier et numérique). **Une sélection de 20 projets FEADER** illustre différentes thématiques. Elles permettront à tout moment de valoriser des projets, et ce quel que soit l'objectif de communication.
- **Pour faire découvrir des projets FEADER concrets, 12 affiches** (6 pour l'Auvergne et 6 pour Rhône-Alpes), **au format A1, ont été imprimées** fin janvier 2020

Participation au **concours « L'Europe agit dans ma région » 2019-2020**. A la suite du succès de l'édition précédente, la Région a décidé de renouveler cette opération. Visant à sensibiliser les jeunes sur l'engagement de l'Europe sur nos territoires et également valoriser les projets soutenus. 18 établissements sont inscrits au concours avec comme objectif de créer une vidéo de 5 minutes sur un projet financé par les fonds européens près de chez eux.

Toutes les vidéos réalisées par les élèves ont été diffusées, tout au long du mois de mai 2020, sur le site web « L'Europe s'engage en Auvergne-Rhône-Alpes » ainsi que sur les sites et réseaux sociaux des partenaires (CIED).

5 vidéos ont pour sujet des projets financés par le FEADER :

- Ma bouteille s'appelle reviens (projet LEADER - Chabeuil, 26)
- Conserverie mobile et solidaire - projet de coopération entre les 3 Maisons de Quartier de Romans sur Isère (projet LEADER - Romans sur Isère, 26)
- Création d'une unité de production de jus et nectars de fruits, Entreprise Alain Milliat (projet FEADER - Valence, 26)

- Rénovation du rempart et du belvédère de la commune de Courpière (projet FEADER - Courpière, 63)
- Création d'un magasin de vente collectif : travaux d'aménagement intérieur du local, acquisition d'équipements et de matériels de vente (Magasin La Ravoire Paysanne / projet FEADER - Ugine, 73).

À la suite des évaluations du jury, **4 classes ont été récompensées**. Des lots (tablettes numériques, caméras sport, chargeurs nomades) ont été envoyés aux lauréats.

4. Elaboration stratégique 2021 - 2027

L'année 2020 a été largement consacrée à la **détermination des orientations** de Région Auvergne-Rhône-Alpes **pour la prochaine programmation**. Cela a permis de déterminer **3 enjeux** et **6 priorités**.

Les 3 enjeux sont :

- Mobiliser le FEADER au service du changement
- Simplifier (concentrer les interventions, usage des coûts simplifiés, nouveaux outils informatiques ...)
- Réussir le transfert de compétences Etat – Régions

Les 6 priorités sont les suivantes :

- **Priorité 1** : Assurer le renouvellement des générations en agriculture.
- **Priorité 2** : Renforcer la solidité du secteur agricole en accompagnant sa transition face aux défis climatiques et de préservation des ressources naturelles.
- **Priorité 3** : Renforcer la création et la captation de valeur par les agriculteurs en s'inscrivant dans les attentes sociétales en matière d'alimentation et notamment de relocalisation.
- **Priorité 4** : Accompagner la transition du secteur forêt-bois face aux défis du changement climatique et favoriser la valorisation de la ressource locale.
- **Priorité 5** : Favoriser l'attractivité des zones rurales et la relocalisation de leur économie, en préservant les ressources naturelles et en relevant le défi du changement climatique.
- **Priorité 6** : Développer la production d'innovations, la diffusion de connaissances et les collectifs sur les enjeux d'adaptation au changement climatique, de transition agroécologique et de performance économique.